



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

ENVIRONNEMENT - PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

**SENSIBILISATION ET ACTIONS EDUCATIVES EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT -
SIGNATURE D'UNE CHARTE AVEC LES ECOLES PILOTES DU PROGRAMME « ECOLE
ECO-RESPONSABLE »**

Considérant que dans le cadre d'actions de sensibilisation et éducatives en matière d'environnement, la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay propose d'accompagner les établissements scolaires porteurs d'un projet éco-responsable, dans un programme nommé « école éco-responsable »,

Considérant que l'école Yann Arthus-Bertrand de Rebreuve-Ranchicourt et l'école privée Saint-Christophe de Béthune sont considérées comme des écoles pilotes du programme « école éco-responsable ».

Considérant que ces deux établissements ont accepté de tester durant l'année scolaire 2021-2022 le programme « école éco-responsable » de la Communauté d'Agglomération.

Considérant que les retours d'expériences de ces deux écoles pilotes ont permis de finaliser le programme « école éco-responsable » de la Communauté d'Agglomération.

Considérant qu'après cette année de test au cours de laquelle les deux établissements ont pu bénéficier d'un accompagnement plus complet de la Communauté d'Agglomération, il convient de formaliser le partenariat avec les deux établissements pilotes pour les deux années restantes du programme « école éco-responsable » de la Communauté d'Agglomération.

Considérant qu'il convient donc de signer une charte d'engagement définissant les modalités d'intervention et les engagements des deux parties avec ces deux établissements pilotes, à compter de l'année scolaire 2022-2023 et pour une durée de deux ans qui s'achève en 2024, selon le projet ci-joint.

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de signer toute convention, charte d'engagement ou acte correspondant, avec des personnes publics ou privées qui participent ou réalisent des actions de formation, de sensibilisation ou d'animation en matière d'environnement.

Le Président,

AUTORISE la signature de la charte d'engagement avec les 2 écoles pilotes engagées dans le programme « école éco-responsable » :

- école Yann Arthus-Bertrand de Rebreuve-Ranchicourt,
- école privée Saint-Christophe de Béthune, selon le projet annexé à la décision.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Fait à Béthune, le .. **22 DEC. 2022**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



IDZIAK Ludovic

Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de la réception en

Sous-préfecture le : **23 DEC. 2022**

Et de la publication le : **23 DEC. 2022**

Par délégation du Président
Vice-président délégué,



IDZIAK Ludovic

Charte d'engagement et de partenariat pour les écoles pilotes du projet « école éco-responsable » de la CABBALR

Contexte

L'éducation à la protection de l'environnement permet de répondre aux enjeux environnementaux actuels et de mettre en commun les compétences de chacun : enseignants, animateurs, directeurs d'établissement, techniciens.

C'est dans ce contexte qu'émergent des projets d'écoles éco-responsables. Le projet d'école éco-responsable a pour objectif de modifier les comportements, les attitudes et les représentations vis-à-vis de l'environnement des élèves rendus acteurs d'un projet d'éducation à l'environnement.

Le service Animations en milieu scolaire de la direction de l'Environnement de la CABBALR propose d'accompagner les établissements porteurs d'un projet afin de co-construire ce projet d'éducation à l'environnement et au développement durable : choix des thèmes, liens avec les programmes, animations, visites de sites de la Communauté d'agglomération, évaluation et valorisation des actions, soutien dans le cadre d'un dossier de labellisation (E3D, Eco Ecole, etc...)

Ce projet, en partenariat avec la CABBALR, peut aborder les thématiques de travail suivantes :

- Le tri et la valorisation des déchets
- Le « zéro déchet »
- La lutte contre le gaspillage alimentaire
- Le compostage
- Les économies d'énergie
- La qualité de l'air
- Les oiseaux
- Les insectes
- Le jardinage
- L'eau
- Autres thématiques liées à la transition écologique

Le champ des thématiques peut être étendu en fonction des souhaits de l'équipe éducative dans le cadre du projet. Par ailleurs, certaines thématiques sont liées et seront, si possible, abordées conjointement pour former une cohérence dans le projet (par exemple : gaspillage/compostage, déchet/zéro déchet).

Les écoles pilotes

Les écoles pilotes sont les écoles primaires du territoire de la CABBALR ayant testé pendant une année le programme pilote « école éco-responsable ». Durant l'année scolaire 2021-2022, ces établissements ont donc bénéficié d'un accompagnement complet (nombreuses animations, travail sur plusieurs thématiques, organisation d'événementiels).

Les retours d'expérience acquis au cours de cette année test ont permis de produire une version définitive du programme « école éco-responsable » en vue de l'ouvrir à l'ensemble des écoles élémentaires du territoire.

Mission : Faire des élèves des acteurs de la protection de l'environnement

Les projets d'écoles éco-responsables s'adressent à l'ensemble des élèves d'élémentaires d'un établissement. Les classes de maternelle sont intégrées au projet lorsque l'établissement est un groupe scolaire. Les actions sont menées par les élèves, encadrés par les enseignants.

Le projet a pour but de :

- Sensibiliser les élèves aux différents enjeux de la protection de l'environnement,
- Faire prendre conscience de l'impact de l'activité humaine sur l'environnement, sur la santé,
- Faire prendre conscience de la nécessité de préserver les ressources de la planète,
- Rendre les élèves acteurs du changement grâce à une prise de conscience collective et participative,
- Favoriser le devenir des enfants en des « acteurs-influenceurs » avertis,
- Permettre aux élèves de concrétiser leurs acquis à l'échelle de l'école ou de leur environnement proche,
- Faire comprendre les enjeux locaux et mondiaux afin d'adopter des attitudes éco-citoyennes et consommer autrement,
- Sensibiliser les élèves à la notion de biodiversité et mettre en place des actions pour sa préservation,
- Favoriser la prise de conscience du rôle essentiel de l'homme dans le maintien des équilibres naturels,
- Faire découvrir autrement la nature qui nous entoure pour mieux la connaître, l'aimer et la protéger.

La construction du projet « école éco-responsable » de l'école pilote

Le service Animations en milieu scolaire de la direction de l'environnement de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane a proposé pour l'année scolaire 2021-2022 aux établissements scolaires pilotes, un pré-projet test avec des thèmes et des actions-types.

Un certain nombre de ces thèmes et de ces actions ayant été testé, l'école peut maintenant s'engager dans un projet « école éco-responsable ».

Cependant, les établissements pilote ayant déjà bénéficiés pendant une année scolaire de l'accompagnement du service Animations Environnement en milieu scolaire de la collectivité, le projet « école éco-responsable » sera de fait, exécuté sur une période de 2 ans, dans ce type d'établissement. Les établissements pilotes signant la charte durant l'année scolaire 2022-2023 s'engagent donc pour 2 ans.

Les thématiques

Durant l'année pilote, les écoles ont travaillé sur plusieurs thématiques, sans limitation du nombre d'interventions.

Pour les deux années suivantes, l'équipe éducative s'accorde pour choisir 2 thématiques maximum par an et sélectionne les actions qu'elle souhaite mener. Un calendrier d'actions sera alors validé conjointement.

Les interventions du service Animations pourront prendre plusieurs formes : la mise en place d'ateliers, d'animations de sensibilisation, d'animations de terrain, la fonction de relais entre l'établissement et d'autres partenaires, ou encore des visites de sites de la collectivité.

Les engagements

Par le biais de cette charte, je soussigné(e), (*nom du responsable d'établissement, et fonction*)

.....
m'engage à prolonger le projet école éco-responsable qui a débuté durant l'année scolaire 2021-2022 au sein de mon établissement,

l'école (*nom de l'école et commune*)
.....

En échange de cet engagement, je peux bénéficier gratuitement de l'accompagnement technique mis à disposition par la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

Les référents de l'établissement éco-responsable s'engagent à :

- Mener à bien le programme co-écrit et coordonné par le service Animations de la direction de l'Environnement de la CABBALR, pour une période de 2 ans,
- Organiser les réunions nécessaires à l'avancement du projet avec l'équipe pédagogique et technique,
- Associer les élèves, les familles au projet pour aboutir à une dynamique forte,
- Avoir un comportement éco-responsable,
- Impulser dans l'établissement scolaire une démarche d'éducation à l'environnement,
- Communiquer auprès des familles et des partenaires sur les actions menées,
- Informer la commune des actions menées,
- Accueillir l'animateur ou l'intervenant dans l'école, et veiller à ce que les conditions d'animations soient optimales,
- Informer par lettre recommandée la Communauté d'Agglomération en cas de retrait du programme « école éco-responsable ».

La CABBALR s'engage à :

- Accompagner l'établissement porteur du projet,
- Co-écrire le projet d'école éco-responsable,
- Définir et aider à mettre en œuvre les thématiques de travail définies,
- Impulser dans l'établissement scolaire une démarche d'éducation à l'environnement,
- Apporter une expertise dans le domaine de l'éducation à l'environnement,
- Promouvoir les actions de l'établissement,
- Associer l'équipe enseignante, les élèves au projet pour aboutir à une dynamique forte,
- Concevoir et réaliser les animations, les activités inscrites dans le projet,
- Prendre en charge le financement de 2 déplacements maximum, en cohérence avec les thématiques développées par l'établissement, pour les 2 années restantes du projet.

Fait à, le

Le Directeur de l'établissement,
Nom

Le Vice-Président,
Ludovic IDZIAK

Signature

Signature

Fiche de renseignements de l'école*

L'établissement

Nom de l'établissement :

Adresse complète :

Numéro de téléphone :

Adresse Mail :

Nombre de classes et d'élèves :

- Classe de : (niveau).....- ... élèves

Avez-vous un restaurant scolaire ?

Oui

Non

Quel type de restauration avez-vous ?

Cuisine autonome

Cuisine en gestion déléguée*

*Si oui, merci de préciser le nom du prestataire :

Nombre de demi-pensionnaires (en moyenne par semaine) :élèves

Référent pour le projet

Nom et prénom :

Fonction :

Téléphone :

E-mail :

Enseignants identifiés pour le projet

Nom et prénom :

Classe de :

Téléphone :

E-mail :

Nom et prénom :

Classe de :

Téléphone :

E-mail :

Nom et prénom :

Classe de :

Téléphone :

E-mail :

Nom et prénom :

Classe de :

Téléphone :

E-mail :

Nom et prénom :

Classe de :

Téléphone :

E-mail :

Nom et prénom :

Classe de :

Téléphone :

E-mail :

Nom et prénom :

Classe de :

Téléphone :

E-mail :

- *Cette fiche sera à remplir à chaque année scolaire.*

Collecte des données personnelles - Mention légale

Le traitement de données à caractère personnel a pour objet la candidature de l'école au programme d'actions éco-responsables. La base légale du traitement est le consentement. Les données traitées sont le nom, le prénom, le numéro de téléphone, la fonction, l'adresse, l'adresse mail. Les données sont transmises par la personne remplissant le formulaire d'inscription. Le recueil de ces données est obligatoire pour la complétude du dossier de candidature. Le traitement ne prévoit pas de décision automatisée. Le traitement ne concerne que les personnes qui souhaitent participer au projet.

Le destinataire est le service Animations en milieu scolaire de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys romane. Les données sont conservées pendant toute la durée du projet, c'est-à-dire 2 ans. Les données ne sont pas transférées en dehors de l'UE. Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, et en cas de motifs légitimes de suppression, de limitation et d'opposition au traitement de leurs données. Elles bénéficient également du droit à la portabilité de leurs données ainsi que de la possibilité de donner des directives en cas de décès. Une adresse mail est à leur disposition, à cet effet, dpo@bethunebruay.fr

Pour en savoir plus sur l'exercice de ces droits, le site de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des libertés) est consultable à l'adresse suivante: www.cnil.fr